

DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion débute à 10H

L'objet de cette réunion est un examen conjoint de la première version de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et permettre ainsi à l'urbaniste d'intégrer aux documents les retours qui seront formulés à la suite de cette réunion de présentation ainsi que les avis écrits joints en annexe.

A l'invitation à cette réunion, qui a été adressé à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) le 06 Décembre 2017, a été joint un support papier de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

En introduction, le Maire explique dans quel contexte s'effectue le déplacement de la clinique, déplacement qui est vital pour la pérennité de cet établissement.

Pour la présentation, l'urbaniste présente une version synthétique de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU au moyen d'une projection.
Durant la présentation de la déclaration de projet mais principalement après celle-ci une série d'échanges ont permis aux personnes présentes de faire part de leurs observations sur le document.

Intervenants	Observations formulées
DDTM 34	<p>I) Demande :</p> <ul style="list-style-type: none">a) De compléter le document en précisant les réseaux publics, notamment le réseau d'eau potable et d'assainissement des eaux usées situés au droit du projet de la clinique ainsi que les raccordements à ces réseaux. Les plans devront faire apparaître ces indications.b) que le document prévoit une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'intérieur et à l'extérieur du projet.c) de préciser le flux supplémentaire de véhicules que va engendrer cette activité sur la RD 4 et RD 999d) de solliciter l'avis de la MRae après avoir fait un complément d'étude pour connaître l'incidence environnementale du projet de la clinique. <p>II) Rappelle certaines dispositions de la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet.</p> <ul style="list-style-type: none">1) Solliciter l'avis de la CDPENAF2) Solliciter la dérogation du Préfet afin de pouvoir ouvrir à l'urbanisation ce secteur.

Conseil Départemental de l'Hérault	Demande de compléter le document : <ul style="list-style-type: none">· sur les accès notamment l'entrée aux urgences· sur la continuité des cheminements piétonnier· Dans la mesure où le projet est en entrée de ville demande de revoir l'intégration paysagère du site avec notamment plus de plantations pour faire un écran de verdure.
------------------------------------	--

Certaines de ces observations recourent celles qui ont été faites par les PPA dans leurs avis écrits. Ces avis qui sont annexés au compte rendu ont été évoquées lors de cette réunion.

L'urbaniste a noté ces observations pour modifier en ce sens le document qui sera soumis à enquête publique.

La réunion s'achève vers 12H10

Fin du compte rendu

Rédacteur

Guy BRUNEL